Association québécoise des technologies

INSPIRER

PROPULSER

AGIR

Mémoire : RECOMMANDATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2018-2019

Déposé au Ministère des Finances

Février 2018

TABLE DES MATIÈRES

À PROPOS DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES TECHNOLOGIES (AQT) 3

AXES D'INTERVENTION.....3

LEVIER DE CROISSANCE RECONNU PAR L'ENSEMBLE DU MILIEU.....3

GOUVERNANCE DE L'AQT.....3

PORTRAIT DES PME DE L'INDUSTRIE DES TIC AU QUÉBEC.....4

PME, MOTEUR DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE.....4

MISE EN CONTEXTE.....5

LES DÉFIS DES PME EN TIC.....5

NOTRE FORCE, UNE ÉCONOMIE DIVERSIFIÉE.....6

COMMERCIALISATION.....6

RESSOURCES VENTE ET MARKETING.....7

FONDS DE PRÊTS À REDEVANCES POUR LA COMMERCIALISATION.....8

MESURES FISCALES : CRÉDITS RS & DE ET CDAE :.....9

ACCÈS AUX MESURES FISCALES, DÉFI POUR LES PME.....9

CRÉDITS D'IMPÔT À LA RECHERCHE ET AU DÉVELOPPEMENT, SEUIL MINIMUM, RÉTABLIR LA REMBOURSABILITÉ, REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS 9

STIMULER L'ENVIRONNEMENT DES INVESTISSEURS PRIVÉS.....11

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE- INVESTIR DANS LES PME TECHNO 11

CONCLUSION 13

CONTACT.....13

À PROPOS DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES TECHNOLOGIES (AQT)

L'Association québécoise des technologies (AQT) contribue, à l'échelle du Québec, au rayonnement des entreprises des TIC et à la croissance de ce secteur de l'économie. Forte de ses 500 entreprises membres, elle rassemble et accompagne les dirigeantes et dirigeants d'entreprises technologiques en les appuyant dans le développement de leurs compétences et dans la performance de leur entreprise tout en favorisant l'évolution des pratiques commerciales. Organisme à but non lucratif autofinancé, l'AQT représente l'ensemble de l'industrie auprès d'instances et constitue aujourd'hui le plus grand réseau d'affaires des TIC au Québec.

AXES D'INTERVENTION

- **Accroître le rayonnement et la représentativité de l'industrie**, par la force de son réseau et à titre de porte-parole de l'industrie auprès des différentes instances ;
- **Rendre les entreprises plus performantes** grâce au développement de leurs dirigeants, en leur donnant accès à des expertises et des programmes de perfectionnement ;
- **Provoquer le réseautage et les partenariats d'affaires**, par la mise en relation entre les individus et par le réseautage interentreprises.

LEVIER DE CROISSANCE RECONNU PAR L'ENSEMBLE DU MILIEU

- Fondée en 1990, l'AQT cumule 27 ans d'action terrain.
- Une équipe de 15 permanent(e)s, dédiés et à l'écoute des besoins de ses membres.
- Depuis 18 ans, il y a la mise en place de l'unique centre de développement d'expertise pour les présidentes et présidents, Vision PDG, sommet de trois jours, exclusif aux PDG de sociétés.
- Depuis 15 ans, le Big Bang, forum dédié aux ventes & marketing des TIC pour président(e)s et responsables de la commercialisation.
- Une centaine de rencontres par année d'échanges et mentorat « entre pairs » : pour des fonctions telles que : présidence, ventes et marketing, finances, ressources humaines, opérations, orientations technologiques, etc.
- Plus de 30 000 inscriptions à ses activités et événements à ce jour.

GOUVERNANCE DE L'AQT

- La vision et les enjeux stratégiques sont définis par un conseil d'administration formé de dirigeant(e)s d'entreprises représentatifs de l'industrie.
- L'AQT observe les pratiques de gouvernance les plus strictes et ses collaboratrices ainsi que ses collaborateurs s'engagent à se soumettre à un code d'éthique et de déontologie.

PORTRAIT DES PME DE L'INDUSTRIE DES TIC AU QUÉBEC

Au Québec, le PIB du secteur des TIC représente 16,1 milliards de dollars (2016)[1]. Entre 1997 et 2013, avec une croissance annuelle moyenne de 5,04 %, le PIB du secteur est de 2,51%, soit le double de la croissance annuelle qui est de 1,52%.

Globalement, le secteur des TIC au Québec affiche des revenus de 32 milliards de dollars en 2015. Trois secteurs de l'industrie sont responsables de cette croissance soit les services informatiques, les télécommunications et l'édition de logiciel.

L'industrie des TIC au Québec représente 154 000 emplois devançant plusieurs autres secteurs d'activités économiques. De plus, elle est principalement constituée de PME. En effet, la PME québécoise équivaut à 96 % des entreprises en TIC.

PME, MOTEUR DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

Miser sur les PME en TIC, c'est soutenir des entreprises stables présentes sur tout le territoire du Québec et à fortes retombées socioéconomiques, particulièrement par la qualité et la quantité d'emplois offerts, tout en profitant de l'agilité et de l'innovation permises par leur taille et leur mode de gestion. Ainsi les PME, tous créneaux confondus, s'avèrent un investissement intelligent alliant innovation et potentiel de croissance.

Leurs solutions, souvent très spécialisées, améliorent la compétitivité des entreprises de tous les secteurs d'activités. Outre les technologies de gestion, l'intelligence artificielle, l'Internet des objets, les données massives et l'infonuagique sont aussi des domaines dans lesquels les PME sont présentes. Sur le plan des retombées économiques, la province bénéficie de sources de revenus appréciables puisque ces entreprises se caractérisent par leur capacité d'exportation.

À cet effet, bien que 78 % d'entre elles exportent leurs solutions, ce qui est bien au-delà du 21 % pour tous secteurs d'activités confondus, les montants réalisés par la vente à l'étranger représentent 34 % de leurs revenus.

Les membres de l'AQT œuvrent dans plusieurs domaines proposant des solutions informatiques novatrices, souvent très nichées, afin de soutenir l'ensemble des activités des organisations. Le secteur manufacturier occupe une grande part dans l'utilisation des technologies que notre industrie développe, suivi des services financiers, des services publics, de l'administration publique et de la santé.

[1] Diagnostic sectoriel de la main-d'œuvre en TIC de TECHNOCompétences, 2018.

MISE EN CONTEXTE

En cette période de grande effervescence, l'AQT prend part au processus de consultation prébudgétaire 2018 du gouvernement du Québec. Depuis quelques années, nous avons soumis au gouvernement des recommandations par le biais de mémoires et de rapports, une implication qui nous amène à suivre leurs réalisations. L'Association participe ainsi à l'évolution des pratiques gouvernementales en matière de gestion des contrats publics et à la mise en place d'outils pour que le contexte économique et réglementaire soit en lien avec les besoins de l'industrie. Comme l'environnement local et international évolue sans cesse, il est crucial que l'encadrement économique puisse s'adapter.

L'année 2017 a été riche en événements et annonces qui concernent l'industrie des technologies ainsi que l'adoption du numérique. Il a notamment été établi, et largement communiqué, l'immense potentiel que représentent les avancées de l'intelligence artificielle (IA). L'adoption, en décembre 2017, de la loi 135 portant sur les règles de gouvernance des TI au sein du gouvernement constitue également un sujet pour lequel les entreprises membres de notre écosystème entrevoient des avancées pour leur développement.

Bref, le gouvernement du Québec a clairement positionné l'adoption du numérique et le développement d'une industrie des technologies forte, comme étant des composantes essentielles à l'essor économique du Québec.

Les politiques énoncées dans la stratégie gouvernementale en TI, dans le Plan d'action en économie numérique et la nouvelle loi pour favoriser la surveillance des contrats publics doivent trouver écho dans le prochain budget québécois. Ainsi, pour se concrétiser, les aménagements que nous avons proposés reposent sur des politiques budgétaires fermes qui permettront leur déploiement.

LES DÉFIS DES PME EN TIC

Quand l'on parle de défis d'affaires, les entrepreneures et entrepreneurs œuvrant en TIC savent bien la portée de ce que cela signifie. Gérer une PME en TIC nécessite d'être en mesure de saisir rapidement son environnement, le temps de réaction étant la clé de la réussite. En effet, les entreprises en TIC sont en amont des grands changements qui façonnent la vie des organisations comme celle de la population, elles doivent donc prospérer dans un monde en perpétuel changement.

Peu d'industries vivent des contraintes de développement de produit ou de marché aussi déterminantes. Selon plusieurs expert(e)s, il en coûte 5 à 10 fois plus pour commercialiser une innovation que pour la développer. Il faut ajouter à cela des cycles de ventes variant entre 6 et 30 mois, et ce sans avoir accès à une chaîne d'approvisionnement pour commercialiser leurs solutions. Pour les entreprises en

TIC, cela signifie des mises à jour en continu de leur offre et une compréhension fine des avancées technologiques, l'agilité devenant le lot de leur quotidien. C'est pourquoi il est impératif que les règles et les outils qui leur sont destinés soient en lien avec cette évolution accélérée.

Dans un contexte de mondialisation des économies, la plupart des gouvernements ont déterminé leur stratégie axée sur l'économie numérique visant le renforcement de leur potentiel technologique afin de soutenir leur développement économique et social. Pour ces économies, l'un des buts est d'exporter ce savoir-faire pour leur richesse collective. Le Québec n'échappe pas à ce mouvement planétaire, déterminant à coup de stratégies sectorielles et de plans d'action, la place que notre économie prendra ici et sur l'échiquier mondial.

NOTRE FORCE, UNE ÉCONOMIE DIVERSIFIÉE

Le Québec bénéficie d'une économie diversifiée et de secteurs industriels bien implantés. Les entreprises en TIC sont à l'image de cette diversification offrant des solutions technologiques pour tous les secteurs d'activités économiques. C'est pour cela qu'il est important de considérer l'industrie des TIC comme levier pour valoriser les autres secteurs d'activité.

Soulignons que les PME en TIC profitent de l'agilité et de l'innovation d'une start-up en plus d'avoir la longévité et la fiabilité qu'offrent les entreprises établies.

COMMERCIALISATION

78% des PME technos vendent hors Québec

L'un des secteurs qui contribuent le plus à l'innovation au Québec est celui des TIC. Néanmoins, le secteur fait face à plusieurs embûches ralentissant l'innovation. En effet, comme le révèle une enquête de Statistique Canada, le plus important obstacle à l'innovation est la commercialisation[2].

De plus, les TIC québécoises détiennent un potentiel de croissance énorme qui ne demande qu'à être exploité. D'ailleurs, 78 % des PME du secteur vendent à l'international, alors que cette proportion est de 11 % pour les PME de tous les secteurs confondus. À cet effet, l'exportation des TIC québécoises représente 34 % du chiffre d'affaires des entreprises du secteur[3], offrant un potentiel de croissance des exportations. En plus, il faut ajouter que la demande de solutions en TIC va

[2] Statistique Canada (2003) cité dans Dossou-Yovo (2011), p. 18.
[3] Baromètre de compétitivité AQT (2016), p. 26

augmenter dans les années à venir, amenant une plus grande possibilité de débouchés pour l'industrie québécoise. Ainsi, pour l'ensemble du Canada, les dépenses en technologies de l'information connaîtront une hausse au cours des prochaines années, soit un rythme moyen de 3,4 % par année[4].

Conséquemment, il importe d'éliminer le plus possible les obstacles à la commercialisation des TIC. Par exemple, offrir des outils aux secteurs des TIC québécois, pour soutenir le développement des marchés pour faire en sorte que tous les secteurs d'activités économiques exploitent le potentiel des TIC pour accroître leur compétitivité et productivité.

RESSOURCES VENTE ET MARKETING

La commercialisation d'une solution requiert des moyens financiers ainsi que des ressources humaines, soit des facteurs qui peuvent être limités au sein des PME. Pourtant, une PME investissant dans un poste en vente peut créer suffisamment de recettes pour permettre l'embauche de huit nouveaux salariés[5]. Ainsi, en plus de la création d'emploi, cet investissement en commercialisation bonifie les sources de revenus et donc la richesse collective du Québec. Bref, il semble important d'aider les PME québécoises en TIC à accéder à des ressources vouées à la commercialisation.

RECOMMANDATION N 1

L'AQT recommande qu'il y ait un programme qui permette l'embauche d'un maximum de deux ressources en commercialisation par entreprise.

Instituer un projet pilote de cinq ans afin de **rendre admissibles un maximum de deux ressources en commercialisation par PME**, le tout, en bonifiant le crédit d'impôt RS & DE ou en mettant en place un nouveau programme.

Pour y être admissible, l'entreprise désireuse de s'en prévaloir devra, d'une part, s'être préalablement qualifiée par son obtention de crédits en RS & DE, puisque c'est celui-ci qui démontre que l'organisation en question détient un caractère innovateur, et, d'autre part, fournir un plan de commercialisation documenté avec sa réclamation.

Il faut savoir que le coût de cette modification est facilement prévisible, puisque le nombre d'entreprises admissibles aux mesures fiscales est connu. En outre, les

[4] Ibid., p. 31.
[5] Baromètre de compétitivité AQT (2017)
[7] Stratégie québécoise de l'exportation 2016-2020

retombées économiques sont aisément mesurables par l'accroissement du chiffre d'affaires. Le programme pourrait d'abord prendre la forme d'un projet-pilote d'une durée de 5 ans, pour permettre à l'État de mesurer ses retombées. Cette période permettrait aux entreprises de vivre un cycle complet d'innovation et commercialisation.

FONDS DE PRÊTS À REDEVANCES POUR LA COMMERCIALISATION

L'industrie des TIC évolue sans cesse, ce qui caractérise son besoin d'agilité afin de saisir rapidement les opportunités qui s'offrent à elle. Confrontée à des marchés locaux trop restreints pour garantir sa croissance, elle doit inéluctablement se tourner vers les marchés d'exportation. Le financement des activités de commercialisation s'avère névralgique, car le temps de mise en marché est plus que jamais le facteur déterminant de toute stratégie de développement. Il serait donc opportun d'élargir la capacité financière des entreprises en mettant sur pied un fonds de prêts à redevances dédié au financement de projets de commercialisation à l'international.

RECOMMANDATION N° 2

Offrir une alternative au capital de risque et mettre sur pied un **Fonds destiné à consentir des prêts dédiés à la commercialisation internationale**. S'inspirer du modèle existant de « Créativité Québec » dont les critères excluent la commercialisation.

Ce programme offrirait des prêts à la demande sur une période maximale de cinq ans, il offrirait des modalités de remboursement pouvant comprendre des redevances de succès. Ainsi, le gouvernement partagerait les bénéfices des entreprises qui ont du succès à l'étranger. L'entreprise bénéficiaire aurait un congé de paiement sur le capital de 24 mois, période correspondant au cycle moyen de vente de solutions en TIC. Les entreprises admissibles pourraient être celles qui ont eu accès préalablement à des crédits en RS & DE ou celles ayant démontré leur présence active dans des marchés à forte concurrence.

MESURES FISCALES : CRÉDITS RS & DE ET CDAE :

Le nombre de PME accédant aux crédits d'impôt est en baisse

Les crédits d'impôt sont sans aucun doute le moyen le plus approprié pour doter notre économie d'entreprises concurrentielles. La nature des emplois qui y ont été créés, la qualité des innovations développées et la réputation dont elles bénéficient à travers le monde en font foi. Il faut toutefois constater que l'industrie des TIC subit des resserrements récents apportés aux traitements des demandes. Les réclamations accusent une baisse alarmante des entreprises qui obtiennent les crédits en RS & DE et CDAE[6].

ACCÈS AUX MESURES FISCALES, DÉFI POUR LES PME

	Toutes tailles confondues	4-15 employés
Nombre d'entreprises qui recourent aux crédits d'impôt en RS & DE et/ou CDAE	68 %	55 %

Force est de constater que ce secteur évolue continuellement. Par conséquent, une mesure comme le CDAE devrait tenir compte de l'importance accordée aux innovations et ses critères d'admissibilité devraient évoluer afin de refléter les nouveaux développements. Par exemple, à l'ère des communications, de l'Internet des objets, des équipements intelligents, de nombreuses solutions d'entreprises de ces secteurs d'avenir sont écartées de cette importante mesure. Notons les « logiciels embarqués » pour ne citer qu'un exemple.

CRÉDITS D'IMPÔT A LA RECHERCHE ET AU DÉVELOPPEMENT, SEUIL MINIMUM, RÉTABLIR LA REMBOURSABILITE, REMBOURSEMENTS ANTICIPES

L'AQT sonne l'alarme, car les dernières années ont été dommageables pour ce programme qui a vu ses critères d'admissibilité se resserrer. De plus, l'introduction de la notion de seuil d'admissibilité de 50 000 $ est excessivement désavantageuse pour les PME et les « *startups* ». En effet, cet incitatif financier a pour effet de stimuler l'innovation en réduisant les risques associés aux incertitudes technologiques.

Alors qu'il existe un réel enjeu de financement, cette réduction a un impact direct sur la capacité des entreprises de se financer, sans impacter son dossier de crédit et

[6] Enquête AQT-SOM, novembre 2017

l'équité de son entreprise. Nous comprenons que cette mesure vise à soutenir des projets porteurs, c'est pourquoi nous sommes d'avis que ce seuil d'admissibilité aurait pu être un seuil minimum sans être retranché de la réclamation.

Interrogées au sujet du crédit RS & DE, les entreprises confirment que le nombre de demandes rejetées ne cesse d'augmenter. Le nombre d'entreprises qui ont pu en bénéficier en 2012 était de 65 %, alors que le taux chute à 54 % en 2013 et glisse à nouveau pour se situer à 53 % en 2015, puis à 46% en 2017. Cette situation cause un danger de ralentissement important dans notre capacité d'innover afin de continuer de rivaliser avec les économies mondiales. En contraste, il est bon de rappeler qu'en moyenne, 34 % des revenus des entreprises consultées proviennent de l'étranger[7]. **C'est à l'augmentation de ces revenus d'exportation auxquels nous nous attaquons par notre démarche**.

Pour sa part, l'enquête réalisée par SOM démontre clairement la corrélation entre les crédits en RS & DE et l'exportation. En effet, l'enquête révèle que 85 % des entreprises qui ont reçu des crédits en RS & DE et 80 % de celles qui ont reçu le CDAE exportent, soit plus que celles qui n'en ont pas reçus.

RECOMMANDATION N° 3

Maintenir le seuil minimum d'admissibilité pour accéder aux crédits en RS & DE, mais **rétablir la remboursabilité de la « franchise » de 50 000$.**

RECOMMANDATION N° 3A

Effectuer des remboursements anticipés afin de régler la problématique de délais des remboursements par le gouvernement du Québec. Implanter un système de préqualification selon des critères clairement identifiés qui feraient en sorte que les entreprises pourraient obtenir des remboursements anticipés dès que les critères sont validés et satisfaits. Ainsi, le Ministère pourrait verser 70 % de la réclamation dès l'acceptation par l'Agence du revenu du Canada (ARC) et verser le 30% résiduel lors de la conclusion de son analyse. Cet apport de liquidités dans l'industrie sera automatiquement réinvesti et générera ainsi des retombées importantes.

[7] Baromètre de compétitivité AQT, 2017

STIMULER L'ENVIRONNEMENT DES INVESTISSEURS PRIVÉS

Encourager les anges investisseurs à investir dans des entreprises éligibles. Développer un mécanisme de crédit fiscal incitatif pour les investissements dans des entreprises de la nouvelle économie dont le risque peut représenter un obstacle aux investissements privés.

Ce programme peut être calqué sur le programme en Colombie-Britannique « *BC's Angel Tax Credit and Venture Capital Tax Credit Program* » ou encore sur le programme des actions accréditives utilisées pour le secteur des ressources naturelles.

Les investisseurs privés offrent un double levier, car en plus de fournir le capital nécessaire, ils contribuent fréquemment au développement des entreprises de par leur expérience et leur réseau d'affaires personnel.

RECOMMANDATION 4

Instaurer un programme destiné à offrir un **crédit fiscal aux investisseurs privés** qui acquièrent de l'équité dans des entreprises éligibles.

S'inspirer du modèle des **actions accréditive**s, actuellement destinées au secteur primaire, ou s'inspirer du **modèle des REA** qui a fait sa marque par le passé.

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE-INVESTIR DANS LES PME TECHNOS

Au cœur de cette grande révolution industrielle qui touche la planète, le Québec a mis en place des politiques et des processus afin d'orienter son passage vers une économie numérique forte.

Au Québec, les investissements en recherche fondamentale et appliquée se multiplient afin d'acquérir les expertises pertinentes qui seront déterminantes pour son avenir. Avec vision, nous sommes décidés à détenir des compétences de pointe dans les domaines de la science des données, de l'optimisation (recherche opérationnelle) et de l'intelligence artificielle.

Le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada ont décidé d'investir de façon majeure en IA afin de créer un pôle d'attraction pour que les entreprises s'y intéressent et désirent se développer dans ce créneau. Le Québec a donc, avec ses

instituts et centres de recherche et d'expertise ainsi qu'une Grappe, ralliant l'industrie innovante des TIC, créé un écosystème reconnu mondialement.

79% des PME technos envisagent d'exploiter l'IA dans leurs solutions technologiques

L'AQT a récemment réalisé un sondage auprès de ses membres à propos de leurs besoins en accompagnement pour faire évoluer leur technologie afin de demeurer compétitifs, particulièrement dans un contexte où l'intelligence artificielle ouvre la porte à de nouvelles possibilités qui n'étaient pas envisageables il y a quelques années. Les résultats du sondage indiquent que 79% des entreprises visent à faire évoluer leurs solutions actuelles, déjà commercialisées, pour y intégrer les technologies de l'IA. Aussi, 48% expriment le besoin d'avoir accès à un spécialiste pour les aider à faire des choix technologiques et évaluer les efforts requis pour faire évoluer leur technologie. Une proportion de 41% des répondant(e)s aimerait aussi à de la formation pratique en groupes restreints sur des thèmes d'intérêt pour perfectionner leur personnel technologique.

Actuellement, nombre de ressources spécialisées se tournent vers la recherche fondamentale et les projets d'envergure. L'AQT estime qu'il importe d'offrir des ressources en recherche appliquée et transfert technologique pour gagner cette victoire de l'IA.

Ainsi, l'AQT, avec la collaboration de joueurs existants tels qu'IVADO et la Grappe IA, pourrait créer une offre de services destinés aux PME technos afin de leur permettre d'exploiter le plein potentiel de l'IA au sein de leurs solutions existantes.

RECOMMANDATION 5

Consacrer l'équivalent de 30 % des budgets déjà annoncés aux fins d'appuyer les PME technos qui adopteront les technologies de l'intelligence artificielle.

L'AQT, en collaboration avec la Grappe IA et les joueurs existants, développeront des services sur mesure tels que ;

1. Perfectionnement des ressources en poste;

2. Diagnostics technologiques et d'affaires pour évaluer le potentiel d'intégrer I aux solutions existantes;

3. Bourses pour embauche des spécialistes, chercheurs et stagiaires.

CONCLUSION

Somme toute, l'Association québécoise des technologies (AQT) est d'avis que le gouvernement du Québec est apte à accroître la croissance économique, et ce, entre autres, grâce à l'industrie dynamique et innovante que représente celle des technologies de l'information et des communications (TIC). Pour ce faire, il a été exposé, dans le présent mémoire, différentes recommandations pour améliorer les conditions de cette industrie.

Dès lors, le gouvernement du Québec peut premièrement réduire les obstacles à la commercialisation des entreprises en TIC à l'aide de deux programmes : service de deux ressources en commercialisation par PME en extension du Crédit aux affaires électroniques et la création d'un Fonds afin de permettre aux entreprises qualifiées d'accéder à des prêts dédiés à la commercialisation internationale.

Deuxièmement, l'État québécois peut doter notre économie d'entreprises concurrentielles en favorisant l'utilisation par ces dernières de crédits d'impôt crédits RS & DE dont certains rappelons-le, en raison de resserrements des critères, connaissent une baisse de leur utilisation. À cet effet, l'AQT martèle qu'il faut rétablir la remboursabilité de la première tranche de 50 000 $ qui est aussi le seuil minimum d'admissibilité depuis la mise à jour économique de décembre 2014.

Troisièmement, l'AQT croit qu'il est plus que temps de réfléchir à la nécessité de revoir le contexte des investissements privés par des programmes tels que le REA ou les actions accréditives.

Finalement, le gouvernement met en œuvre des mesures pour transformer le Québec en pôle central de l'intelligence artificielle (IA). Il importe de permettre à une industrie techno d'expérience qui commercialise ses solutions partout sur la planète de bénéficier rapidement des avancées en regard de technologies porteuses. Ainsi, une offre des services dans le domaine de l'IA devient une opportunité pour que l'industrie évolue et crée des entreprises leaders dans leur domaine.

En terminant, l'AQT remercie le Ministère des Finances du Québec de prendre en considération ses recommandations.

CONTACT

Nicole Martel
Présidente-directrice générale de l'AQT
Tél. 514-874-2667 p.105
nmartel@aqt.ca